



Commune de CHELLES
Département de l'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L 121-10 du Codes des Communes)

Le Conseil Municipal de la Commune de CHELLES se réunira en séance ordinaire,

Le samedi 25 mars à 10h00 à la Mairie de CHELLES

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du conseil municipal du 06 janvier 2023;
- 2) Point sur les investissements ;
- 3) Comptes administratifs et comptes de gestions 2022 avec l'affectation des résultats :
 - Commune,
 - Transport,
 - Transmission.
- 4) Taux d'imposition 2023 ;
- 5) Budgets primitifs 2023 : Commune, Transport ;
- 6) Participation de fonctionnement au R.P.I. de la Vallée du VANDY pour l'année 2023 ;
- 7) C.C.A.S. : subvention de participation annuelle 2023 ;
- 8) Subventions aux associations pour l'année 2023 ;
- 9) Avancement de grade : rédacteur principal de 2^{ème} classe ;
- 10) Tarification buvette du 1^{er} mai 2023;
- 11) Questions diverses.

Chelles,
Le 16 mars 2023.

Le Maire,

Christian DEBLOIS.

